

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

séance du 15 juin 2009
séance du 5 juin 2009

33 Marchés publics – travaux d'aménagement des passages au travers des écoles élémentaires Gérard de Nerval et Paul Eluard - procédure adaptée

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointe & Maires-adjoints :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. KCHOK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à : M. SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents **34**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal, expose :

Dans le cadre du PRU du quartier Rouher, la Ville de Creil va procéder à la réalisation de travaux pour l'aménagement des passages au travers des écoles Paul Eluard et George Sand.

Les travaux consistent en :

- la création de cheminements piétonniers entre le boulevard Havez avec d'une part la rue Guy de Maupassant et d'autre part la place Georges Clémenceau en mitoyenneté avec l'école maternelle Georges Sand.
- les plantations de végétaux, la mise en place de mobilier urbain,
- l'éclairage type résidentiel le long des chemins piétonniers,
- la création d'un terrain de proximité.

Les aménagements ont pour objectif de permettre le passage au travers de ce groupe scolaire ainsi qu'une redistribution de l'espace dédié aux écoles, et de l'espace public.

Compte tenu, d'une part du montant estimé du marché, et d'autre part des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer un marché de procédure adaptée, conformément aux articles 26 II 5° et 28 dudit code, pour l'aménagement des passages au travers des écoles Paul Eluard et George Sand.

Le marché fera l'objet d'un lot unique.

L'estimation globale du marché est fixée à 346 784 € H.T. (414 753,66 € T.T.C.)

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

Il est à noter que dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et de la Charte Insertion-Emploi de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, le marché comportera des clauses sociales conformément à l'article 14 du Code des Marchés Publics à hauteur de 7 % du montant global du marché. Les entreprises soumissionnaires devront s'engager à réaliser une action d'insertion. Les modalités seront précisées dans le cahier des charges administratif et technique.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29, L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 14, 26 II 5° et 28,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 5 juin 2009,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil de lancer un marché public pour aménagement des passages au travers des écoles Paul Eluard et George Sand,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer le marché en procédure adaptée relatif à l'aménagement des passages au travers des écoles Paul Eluard et George Sand pour un montant global de 346 784 € H.T.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

Article 3 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemer cier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUIN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr